

Image not found or type unknown



## Desaccord avec article 2 et 8 assurance chomage

Par **hapy**, le **05/09/2013** à **11:51**

Depuis 2005 je travaille aide personnes agees 1 contrat de 30 h pour madame et 1 contrat de 23 h pour monsieur. Monsieur est decede le. 13 02 2012. Je ne savais pas que je pouvais beneficier de l ARE. Je me suis inscrite aujourd'hui le 5/9/2013 a pole emploi mais je ne peux pretendre a cette allocation car j'avais 1 an pour m'inscrire article 2 et 8 d'assurance chomage. Que puis-je faire? Je suis completement perdue car j'etais dans l'ignorance totale et je perd 171,35 euros